

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Lycée professionnel



Les horaires :

- 2 h 30: l'accompagnement personnalisé figure dans les grilles horaires des élèves en formation de baccalauréat professionnel,
- <u>210 heures</u> attribuées par division pour les trois années (70 heures par année 2,5 h attribuées en HSA) à utiliser en fonction des besoins.

Le public :

- Á tout élève (et apprenti) selon son besoin et son projet professionnel : démarche de diagnostic
- Prioritairement au profit des élèves :
 - √ qui rencontrent des difficultés
 - √ qui souhaitent profiter des passerelles existant entre les spécialités au sein de la voie professionnelle ou entre cette dernière et les voies générale et technologique
 - √ qui ont un projet de poursuite d'études supérieures

Les objectifs

- conduire l'élève à prendre conscience de son potentiel actuel et lui donner de l'ambition
- retrouver une image positive de lui-même et le sens d'un projet scolaire et professionnel, le goût et la volonté de progresser, aider à retrouver le sens d'un projet scolaire
- s'approprier des outils et des méthodes.

L'organisation:

- aménager des plages horaires dans les emplois du temps (barettes)
- constituer des groupes de besoins évolutifs dans le temps
- cumuler les horaires pour répondre aux besoins
- organiser une coordination entre tous les acteurs

La démarche :

- partir de l'identification des besoins élèves
- construire des modules différenciés en fonction des besoins diagnostiqués
- définir des périodicités pour la mise en œuvre des actions
- conduire des bilans entre chaque période
- assurer un suivi et une coordination

Le contenu :

- aide méthodologique
- aide individualisée soutien disciplinaire (travaillé autrement)
- approfondissement (poursuite d'études)
- développement personnel (estime de soi, motivation...)
- aide à la construction du projet professionnel
- aide spécifique dans le cadre d'une passerelle

Préconisations :

- des points de vigilance :
 - ✓ proposer un accueil personnalisé
 - afin de confirmer ou d'infirmer le choix initial de l'élève (seconde professionnelle),
 - afin d'insérer un élève en deuxième voire en troisième année (après un positionnement éventuel).
 - ✓ lutter contre « le décrochage » pendant le parcours
 - ✓ préparer la poursuite d'études (sections de technicien supérieur, préparation à un concours, ...).
- des périodes de durée relativement courte de 4 à 7 semaines
- un assouplissement dans les emplois du temps
- l'appropriation d'outils (diagnostic, suivi, évaluation...)
- un encouragement à des pratiques plus innovantes
 - √ entretien personnalisé
 - √ co-animation
 - √ tutorat coaching
 - √ la mise en commun d'outils
- une démarche collective
- ...

☐ Textes de références – ressources :

- B.O. spécial n° 2 du 19 février 2009
- circulaire n° 2009-068 du 20-5-2009 : préparation de rentrée 2009
- site Eduscol: http://eduscol.education.fr/pid23188-cid50318/accompagnement-personnalise-en-baccalaureat-professionnel.html
- Site académique : http://www.ac-dijon.fr/Ressources-pedagogiques/Reforme-des-lycees/Dispositifs-d-Accompagnement-personnalise-en-lycee-general-et-technologique2
- Livret de formation des formateurs 2009- 2010 site CREE : http://cree.ac-dijon.fr/formation-comptes-rendus.php?menu=5